

COMITÉ: C40 cities

PROBLÉMATIQUE: Quel cahier des charges pour un nouveau label « C40 ville du futur » dans l'objectif de la lutte contre la crise climatique ?

AUTEUR: Dakar

La ville de Dakar, en tant que capitale du Sénégal et hub économique de l'Afrique de l'Ouest, reconnaît l'urgence de la crise climatique et s'engage à jouer un rôle actif dans la lutte contre ses effets dévastateurs. Le gouvernement municipal de Dakar adopte une vision à long terme pour transformer la ville en un modèle de résilience climatique et de durabilité. À court terme, Dakar s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 % d'ici 2030, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. À long terme, la ville vise à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, en intégrant des politiques climatiques ambitieuses dans tous les secteurs de la vie urbaine, notamment les transports, l'énergie, la gestion des déchets et l'urbanisme.

Dakar a déjà mis en place plusieurs initiatives pour lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de vie de ses habitants. Parmi les principales mesures figurent :

- **Transport durable** : Introduction de bus rapides (BRT) et promotion des mobilités douces (vélo, marche) pour réduire la dépendance aux véhicules individuels polluants.
- **Énergie renouvelable** : Installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics et encouragement à l'utilisation de l'énergie solaire dans les foyers.
- **Gestion des déchets** : Mise en place de programmes de recyclage et de compostage pour réduire les émissions de méthane provenant des décharges.
- **Végétalisation urbaine** : Création de nouveaux espaces verts et reboisement pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et améliorer la qualité de l'air.
- **Sensibilisation citoyenne** : Campagnes de sensibilisation pour encourager les habitants à adopter des comportements écoresponsables.

Axe concerné : Axe 1 – Pour une ville du futur plus respectueuse de l'environnement

Proposition : L'obtention du label "C40 Ville du Futur" suppose que les villes mettent en place un plan de gestion des déchets zéro émission d'ici 2030, incluant le recyclage de 70 % des déchets municipaux et la réduction de 50 % des déchets organiques envoyés en décharge.

Axe concerné : Axe 2 – L'enjeu spécifique de la mobilité et des transports respectueux du climat

Proposition : Les villes candidates au label "C40 Ville du Futur" doivent s'engager à ce que 50 % des déplacements urbains soient effectués par des modes de transport non polluants (marche, vélo, transports en commun électriques) d'ici 2035.

Axe concerné : Axe 4 – Pour une ville du futur verte, mais inclusive socialement

Proposition : Les villes doivent mettre en place des programmes de création d'emplois verts, ciblant particulièrement les jeunes, avec un objectif de création de 10 000 emplois verts d'ici 2030.

Initiative existante :

Dakar a lancé un projet de **végétalisation urbaine** dans le quartier de Hann, où des espaces verts ont été aménagés pour réduire les îlots de chaleur et améliorer la qualité de l'air. Ce projet inclut la plantation d'arbres indigènes et la création de jardins communautaires.

